



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

1

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le 03 AVR 2026

N/Réf.: 0708.....MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/MBI/2026

Transmis Copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations
à Kinshasa/Gombe

A Mesdames /Messieurs les Chefs d'Etablissements Publics et Privés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la RD Congo.

Concerne : Participation à la session de formation de trois (3) jours.

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements,

Sur instruction de Son Excellence Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, j'ai l'avantage de vous saisir au sujet de ce dont l'objet est mieux repris en marge.

En effet, il vous est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour déléguer un (1) informaticien qualifié de vos entités respectives afin de prendre part à la formation de trois (3) jours, qui se tiendra à l'Institut National des Arts « INA » de Kinshasa, du mercredi 15 au vendredi 17 avril 2026. Cette formation vise l'appropriation du processus de digitalisation de l'ensemble des activités des établissements de l'ESU, par le Portail Numérique de l'ESURSI, officiellement lancé le lundi 30 mars 2026 par l'Autorité de tutelle. Il s'agit d'une plateforme intégrée, composée de plusieurs solutions numériques développées, déployées et désormais prêtes à être utilisées.

A l'issue de ces assises, votre délégué aura la responsabilité d'assurer la restitution en interne au profit des autres informaticiens et agents qualifiés, des étudiants ainsi que des membres des corps académique et scientifique de l'établissement. A ce titre, chaque établissement est tenu de confirmer la participation de son délégué en transmettant, par courrier électronique à l'adresse formation@minesursi.gouv.cd, avec copie à contact.cabinet@minesursi.gouv.cd, les informations suivantes : nom, post-nom, prénom et numéro de téléphone.



S'agissant de l'organisation pratique, les frais de mission des participants sont à la charge des établissements, tandis que l'organisation matérielle de la formation est assurée par le Ministère. Les modules de formation prévus sont les suivants :

- Plateforme nationale de gestion de la carte nationale d'étudiant ;
- Bibliothèque numérique nationale ;
- Plateforme d'identification du corps académique et scientifique ;
- Plateforme de contrôle de la gouvernance financière ;
- Plateforme dédiée à la gestion intégrée des bourses d'études ;
- Et d'autres modules complémentaires.

Veillez agréer, Mesdames/Messieurs les Chefs d'Etablissements, l'expression de ma parfaite considération.

Prof. MAKINDU MASSAMBA KABA Hilaire

